

Contrôle sanitaire des EAUX

Affaire suivie par:

AFFICHAGE OBLIGATOIRE EN MAIRIE (article D.1321-104 du code de la santé publique)

Anne-Claire ZABÉ

Tél: 02 38 77 34 58

Destinataires

MONSIEUR - S.T.G.S.
 MONSIEUR LE RESPONSABLE - S.T.G.S.
 MONSIEUR LE PRESIDENT - S.I. DES EAUX DE MARRAY
 MONSIEUR LE DIRECTEUR - S.T.G.S.
 MADAME - S.T.G.S.
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE LA FERRIERE

MARRAY

Prélèvement 00121008
Installation UDI 000390 MARRAY
Point de surveillance S 0000000513 C-P.F. LA FERRIERE
Localisation exacte MAIRIE

Commune FERRIERE (LA)
Prélevé le : mardi 25 octobre 2022 à 07h29
par : LABORATOIRE INOVALYS TOURS
Type visite : D1

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	17.3	°C				
pH	7,6	unité pH			6,50	9,00
Conductivité à 20°C	531	uS/cm			180.00	1 000.00
Conductivité à 25°C	593	uS/cm			200.00	1 100.00
Chlore libre	0,27	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0.31	mg(Cl ₂)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : INOVALYS - SITE DE TOURS 3703
 Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00121678

Référence laboratoire : E220924056-D100121678

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,3	NFU				2,00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05	mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	8,6	mg/L		50,00		

FER ET MANGANESE

Fer total	5	µg/L				200,00
-----------	---	------	--	--	--	--------

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00121008)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé, Tours le 3 novembre 2022

**Pour le directeur général
L' Ingénieur d'études sanitaires**

Jacques HERISSE